

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 7 novembre 2017

CP2017_11_34A
id. 3621

L'an deux mille dix sept, le sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Le montant des enveloppes 2017 consacrées à la culture s'élève à **879 300 €**.

La commission a déjà attribué **855 955 €** de subventions au cours des séances des 6 juin et 29 août derniers.

Un reliquat de **23 345 €** reste disponible afin de répondre à de nouvelles demandes.

La commission culture et patrimoine s'est réunie le 22 septembre 2017 et a proposé les répartitions qu'il appartient d'examiner dans les tableaux annexés.

Par ailleurs, Monsieur le Président propose à la commission permanente d'allouer une aide au collègue J.J. Rousseau pour la coordination de l'opération « Prix du livre des collègues 82 ».

La situation des enveloppes budgétaires concernées s'établit comme suit :

1- Subventions aux acteurs culturels :

- Enveloppe globale subventions.....	879 300€
- Engagement lors des précédentes commissions.....	855 955 €
- Engagement à la présente commission.....	23 345 €
- Reliquat.....	0 €

2- Dots et prix :

- Enveloppe	2 000 €
- Engagement à la présente commission.....	2 000 €
- Reliquat.....	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale réunie le 5 avril 2017 relative aux principes et modalités d'attribution des subventions départementales,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine réunie le 22 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'attribution de subventions départementales selon la répartition détaillée en annexe, pour un montant global de 23 345 €, aux associations relevant de la politique de soutien aux acteurs culturels ;
- Accorde une aide de 2 000 € au collègue Jean-Jacques Rousseau pour la coordination de l'opération « Prix du livre des collègues 82 » au titre des dots et prix ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574-311 pour les subventions aux associations et à l'article 6713 sous-fonction 311 du budget départemental pour l'aide au collègue Jean-Jacques Rousseau.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC